



Actus Agricoles

Au vu de l'avis de l'Anses du 14 octobre 2019, confirmant la conformité des résultats d'analyses réalisés sur le lait depuis l'incendie, une levée des mesures de restriction sur le lait et les produits laitiers est possible.

Les préfets des cinq départements de Seine-Maritime, de l'Oise, de la Somme, du Nord et de l'Aisne, en lien avec les services de l'Etat, vont abroger partiellement les arrêtés préfectoraux pris pour protéger les consommateurs des conséquences possibles de l'incendie de l'usine Lubrizon à Rouen le 26 septembre dernier.

L'Anses a transmis ce jour son avis concernant son expertise sur les analyses de lait des 130 prélèvements post-accidentels liés à l'incendie de l'usine. Ces exploitations « sentinelles », présentes dans les 5 départements, ont été choisies sur la base de critères d'exposition au risque (présence d'animaux au pâturage et proximité par rapport à l'incendie). L'avis de l'Anses confirme que les résultats sont tous conformes aux observations habituelles dans les plans de contrôle annuels conduits par le Direction générale de l'alimentation, conduits dans la France entière. Ils ne présentent pas non plus de signes de bioaccumulation dans le temps. Toutefois, les experts soulignent l'importance de maintenir une surveillance rapprochée en ciblant dans la zone la plus proche de l'incendie.

Le lait et les produits laitiers initialement bloqués, dans les départements sous arrêté préfectoral et dans les autres zones où les produits ont pu être expédiés (laits transformés entre la date d'incendie et la prise des AP), peuvent être mis sur le marché dès l'entrée en application des arrêtés de levée partielle des mesures. La reprise de production peut s'opérer sans délais à la date d'application des nouveaux arrêtés préfectoraux. L'accès des animaux au pâturage est de nouveau possible.

En parallèle, le plan de surveillance va être réorienté tel que proposé par l'Anses, indique le ministère dans un communiqué du 14 octobre. L'objectif est d'assurer désormais une surveillance au long cours, venant compléter les plans de surveillance et de contrôle d'ores et déjà existant au niveau national

Un avis de l'Anses est attendu dans les prochains jours pour les autres productions. Dans l'attente, les mesures de restriction pour le miel, œufs, poissons et les végétaux sont maintenues.